



Office Public de l'Habitat
de Coulommiers

CHARTRE DU LOCATAIRE

<http://www.ophcoulommiers.fr/>

Le respect du cadre de vie



Veillez à ne pas dégrader votre résidence. Ne séjournez pas dans les parties communes qui sont un lieu de passage et non de rencontre. Évitez de souiller les lieux, de fumer et de jouer afin de ne pas déranger vos voisins.

Les animaux



Ne laissez pas votre chien aboyer ou faire ses besoins dans les parties communes. Dans les espaces verts il est impératif que vous ramassiez les excréments de votre animal, car ces espaces sont accessibles par tous.

La propreté



N'encombrez pas votre palier ou les parties communes en déposant vos sacs d'ordures. Ne jetez pas les mégôts de cigarettes ou autres déchets, par les fenêtres.

Les nuisibles



Ne vous laissez pas envahir par les rats et les cafards, ils sont trop nombreux. Prévenez l'agence de votre quartier pour que nous puissions intervenir le plus rapidement possible.

Le bruit



N'oubliez pas que votre plancher est le plafond de votre voisin, ne laissez pas les enfants courir ou sauter. N'utilisez pas votre lave-linge ou lave-vaisselle la nuit. Pensez à régler le son de votre TV et radio. Pensez à prévenir les voisins si vous organisez un évènement.

Les accès et entrées



Ne diffusez pas les clefs ou codes d'accès de votre résidence ou bâtiment. Veillez à maintenir les portes fermées et à ne pas entraver leur fonctionnement.

Nos points d'accueil

Siège administratif :
13, allée de la Rotonde
Tél : 01 64 03 13 13

Agence de Vaux :
2, Résidence Auvergne
Tél : 01 64 03 28 53

Agence des Templiers :
2, rue Montbillard
Tél : 01 64 03 15 28

Agence du Centre-Ville :
6/8, rue Paul Brodard
Tél : 01 64 03 03 05

Un numéro d'urgence à votre écoute

06 08 86 75 23

Quand l'utiliser ?

- Fuite d'eau dans les parties communes : halls, escaliers, gaines techniques, local poubelles.
- Engorgement des évacuations : des WC, baignoires, éviers et/ou lavabos.
- Incident électrique : vérifiez d'abord s'il s'agit d'une panne générale à l'immeuble en demandant à vos voisins s'ils sont également privés d'électricité.
- Problème de chauffage : pour le chauffage collectif, appelez le N° d'astreinte pour le chauffage individuel gaz, avant d'appeler vérifiez si vos voisins sont dans le même cas.
- Fuite d'eau dans le logement

Ce numéro ne concerne pas :

- Fuite de gaz : Appelez le **0 800 473 333**
- Coupure électrique dans le quartier : le courant est aussi coupé dans les autres bâtiments du quartier et sur l'éclairage public, appelez le 09 726 750 77 (prix d'une communication normale).
- Problèmes sur porte du logement : porte bloquée, ou clés perdues, cela est de la responsabilité des locataires. Appelez un serrurier.